

PRET PERSONNEL AGENT (PPA)

OBJET	<ul style="list-style-type: none"> ✓ financement de biens de consommation ou de services identifiés ✓ financement des besoins non déterminés correspondant à des dépenses générales
DUREE	1 à 10 ans
TAUX	<p style="text-align: center;">(TCI proportionnel mensuel pour les prêts à la consommation + marge nette budgétée) - 30%</p> <p><i>cf. barèmes préférentiels des concours au personnel en vigueur</i></p>
MONTANT	<u>Encours total maximum : 75 000,00€</u>
FRAIS DE DOSSIER	taux moyen constaté/dossier pour la clientèle sur l'année précédente - 30%
ASSURANCE EMPRUNTEUR(S)	<p>MNCE (conditions spécifiques « agents ») ou CNP (conditions « clients »), couverture exigée à 100% minimum du financement au titre du décès et perte totale et irréversible d'autonomie couverture recommandée au titre de l'incapacité totale de travail. A défaut, garantie(s) de substitution à déterminer.</p> <p>Les salariés concernés par la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) se verront proposer les conditions prévues par la réglementation en vigueur au moment de la contractualisation de leur prêt.</p>
GARANTIES	<p>Domiciliation des revenus.</p> <p>Garantie(s) complémentaire(s) éventuelle(s) en fonction de l'appréciation du risque.</p>
DISPOSITIONS PARTICULIERES	<p><u>Regroupement de crédits</u> : le remboursement d'un capital restant dû d'un ou plusieurs PPA par un seul PPA est possible avec ou sans adjonction d'un montant supplémentaire.</p> <p><u>La réintégration d'une fin de crédit dans un nouveau crédit</u> destiné à financer le même type d'objet est possible.</p> <p><u>L'étalement de la charge de la dette</u> devenue trop importante en regard des possibilités de remboursement fait l'objet d'un traitement spécifique après étude par la Direction des Risques.</p>
PROCEDURE DE TRAITEMENT	<p>Traitement par l'unité commerciale ou la Banque à Distance :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. constitution du dossier et instruction sur NEO par l'unité commerciale ou la Banque à Distance 2. transfert informatique et envoi du dossier physique au Directeur de Groupe (ou à la Direction des Risques pour les membres du Comité de Direction) 3. analyse et décision 4. saisie de la décision sur NEO et communication de la décision au demandeur et à l'instructeur 5. édition de l'offre par le service Crédits Particuliers et retour du dossier à l'unité commerciale pour le recueil des signatures (prêteur et emprunteur(s) puis remise de l'offre et programmation du déblocage des fonds 6. envoi du dossier au service Crédits Particuliers <p>Ou traitement par l'Agence du Personnel pour les personnes déjà affectées.</p>